

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

| ESCALE                                    | LES PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ETENDUS A LA BULGARIE, LA CROATIE, LA ROUMANIE, CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).   | PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN  | PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN  |
|---|---|---|---|
| <p><b>HIVER 2022/23<br/>MED OUEST</b></p> | <p>Conditions de voyage pour les passagers de l'espace Schengen étendues à la Bulgarie, Croatie, Roumanie, Chypre (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, PaysBas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse), étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre</p> <p><b>1) Passeport et carte d'identité en cours de validité</b></p> <p>( SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN)</p> <p>Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est considéré comme valide</p> | <p><b>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des visites d'une durée maximale de 90 jours/ pour le tourisme :</p> <p>Albanie/ Andorre/ Antigua-et-Barbuda/ Argentine/ Australie/ Bahamas/ Barbade/ Bosnie-Herzégovine/ Brésil/ Brunei/ Canada/ Chili/Colombie/Costa Rica/Dominique/EL Salvador/Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / SaintVincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan ** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau".</p> | <p>Conditions de voyage pour les pays extra Schengen pour des passagers soumis à un visa Schengen</p> <p><b>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE ( SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN)</b></p> <p>Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est considéré comme valide. Tous les autres pays non listés.</p> |

**HIVER 2022/23  
MED OUEST  
ESCALE AU  
MAROC**

**PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE. (DONT LA DATE DE VALIDITE FACIALE N'EST PAS EXPIREE)**

Note : Les passagers dont la nationalité provient de l'UE ou de l'Espace Schengen seront autorisés à embarquer avec la carte d'identité nationale uniquement si en transit au Maroc

Non valable si le débarquement final se fait au Maroc.

Conditions de voyage pour les passagers de l'espace Schengen étendues à la Bulgarie, Croatie, Roumanie, Chypre (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, PaysBas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse), étendu à la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, Chypre, l'EIRE (Rép. d'Irlande).

**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM**

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des visites d'une durée maximale de 90 jours/pour le tourisme :

Albanie/ Andorre/ Antigua-et-Barbuda/ Argentine/ Australie/ Bahamas/ Barbade/ Bosnie-Herzégovine/ Brésil/ Brunei/ Canada/ Chili/Colombie/Costa Rica/Dominique/EL Salvador/Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R\*\*\* / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R\*\*\* / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie\* / Monaco / Monténégro\* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord\* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / SaintVincent / Samoa / Serbie\* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan \*\* / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.

\* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.

\*\* Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.

\*\*\* Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". \*\*\* Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau".

**PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE**

(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN)

Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est pas considéré comme valide.

**EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES :**

Les pays figurant sur le lien suivant ne nécessitent pas de visa pour les visites au MAROC:

<https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la temps d'escale.

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  | <p><b>EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES :</b></p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant ne nécessitent pas de visa pour les visites au MAROC :</p> <p><a href="https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco">https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</a></p> <p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la temps d'escale.</p> |  |
|--|--|---|--|